

AVIS DE MARCHE ACCORD CADRE DE SERVICES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2027-02 IMPRESSION D'OUVRAGES POUR LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES (PUR) – SAIC EDITION

2 – Objet

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Impression d'ouvrages pour les Presses Universitaires de Rennes (PUR) – SAIC Edition**

Codes CPV	Libellés CPV
79810000-5	Services d'impression
79811000-2	Services d'impression numérique

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

3.2 – Forme du contrat et valeur estimée

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum **multi-attributaires de services** en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-7 à R2162-10 du CCP.

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet
Lot n°1 – Impression d'ouvrages en quadrichromie et/ou en noir et blanc, avec façonnage cousu ou reliure à couverture rigide ou souple de type Intégra (tirages à partir de 500 exemplaires) Ce lot concerne principalement l'impression d'ouvrages en quadrichromie, ainsi que l'impression d'ouvrages en noir et blanc. Il comprend également la possibilité d'insérer des cahiers en quadrichromie au sein des ouvrages. Montant maximum 555 000 € HT (tous attributaires confondus). Nombre maximal d'attributaires : 3
Objet
Lot n°2 – Impression d'ouvrages en noir et blanc avec possibilité d'insertion de cahiers en quadrichromie, en dos carré collé, avec impression en amalgame (tirages à partir de 100 exemplaires) Ce lot concerne principalement l'impression d'ouvrages en noir et blanc, avec possibilité d'insertion de cahiers en quadrichromie. Il permet également le recours à l'impression en amalgame. Montant maximum 200 000 € HT (tous attributaires confondus) Nombre maximal d'attributaires : 3

3.3 – Tranches

Sans objet.

3.4 – PSE

3.4.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.4.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.5 – Variantes

3.5.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.5.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.5.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

3.6 – Durée du marché

Le contrat est conclu pour une période ferme de 12 mois à compter du **27 janvier 2027** ou de sa date de notification si elle est postérieure. Dans ce cas, la durée commence à courir à 0 heure, le jour ouvré suivant le jour de la notification.

3.7 – Lieux d'exécution

Les prestations relevant du présent-accord sont à exécuter dans les locaux du titulaire.

3.8 – Visite des lieux

3.8.1 – Visite obligatoire

Sans objet.

3.8.2 – Visite facultative

Sans objet.

3.8.3 – Calendrier des visites

Sans objet.

3.9 – Critères de jugement

3.9.1 – Critères de jugement de l'accord cadre

Les offres de l'accord cadre sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (45 %)	Qualité technique appréciée au regard, notamment, des éléments indiqués en Annexe 1 – CRTA, dans le mémoire technique du candidat et des échantillons remis
2. Prix € TTC (45 %)	Le critère prix sera évalué sur la base d'un panier masqué, établi à partir des prix renseignés par les candidats dans leurs réponses aux demandes de devis types imposées.
3. Prise en compte des aspects environnementaux (10 %)	Prise en compte des aspects environnementaux appréciés au regard, notamment, des éléments indiqués en Annexe 2 – CRE, dans le mémoire technique du candidat et des échantillons remis

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**
La note totale est notée : **Sur 100.**

3.9.2 – Critères de jugement des marchés subséquents

Les offres des marchés subséquents sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix € TTC suivant devis (70 %)	Montant global des prix en € TTC
2. Respect de la date limite de réception (PUR & SODIS) (20 %)	Engagement du titulaire sur le respect de la date imposée
3. Qualité environnementale des papiers utilisés pour la fabrication des ouvrages (10%)	Evaluation au regard du papier proposé

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**
La note totale est notée : **Sur 100.**

3.10 – Echantillons

Au titre de leur offre, **le candidat devra obligatoirement remettre les échantillons suivants et dans les conditions indiquées au RC, sous peine de voir son offre rejetée.** Ils devront être réceptionnés au plus tard à la date limite de remise des offres

Le candidat remet 3 livres de son choix, se rapprochant au plus près des caractéristiques techniques des « demandes types de devis » jointes au dossier de consultation.

En cas de réponse pour les 2 lots, le candidat devra transmettre 3 livres par lot, soit 6 livres au total.

Pour chaque échantillon transmis, le candidat devra obligatoirement préciser :

- le papier proposé
- les caractéristiques du papier (grammage, main, blancheur, transparence et opacité, ton, provenance du papier et labellisation).

Les échantillons sont fournis à titre gracieux et resteront la propriété de l'acheteur ; ils sont destinés à apprécier la valeur technique des prestations proposées.

Par application de l'article R2132-12 du CCP, la remise des échantillons prévue au RC devra se faire par voie postale ou remise en mains propres.

Les échantillons doivent :

- **obligatoirement parvenir** à l'acheteur **avant les dates et heures limites de remise des plis**,
- être transmis sous pli cacheté et selon les modalités indiquées au RC.

Dans le cas d'une candidature pour les deux lots, le candidat devra transmettre ses échantillons dans le même colis.

Tout échantillon parvenu après les dates et heures limites, ou non présenté sous pli cacheté, sera rejeté et retourné au candidat sans avoir été examiné.

Les plis physiques ne devront contenir que les échantillons listés à l'article susmentionné du RC ; les autres pièces de la candidature et de l'offre doivent être déposées sur la plateforme PLACE.

4 – Conditions de participation

4.1 – Date limite de remise des plis

Jeudi 19 novembre 2026 à 12h00

4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

5 – Renseignements complémentaires

5.1 – Langue utilisée

Français.

5.2 – Monnaie utilisée

Euro.

5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

6 – Procédures de recours

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif de RENNES

Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
SIRET : 173 500 059 00014

6.2 – Coordonnées du comité consultatif régional

DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
SIRET : 130 029 283 00012

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2

Direction des Affaires Financières et Comptables
Pôle Commande Publique
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex

Courriel : achatsmarches@univ-rennes2.fr
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 19 octobre 2026.